

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS N°23
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le dimanche 22 avril à 10h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 16 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

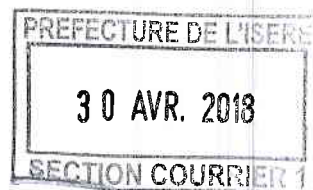
PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, , Marc PARISET

ABSENTS :Edouard BOS ; Patrick HUSTACHE ; Michel JORCIN

POUVOIRS :

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.



OBJET : projet de réhabilitation de la partie centrale du vieux chemin d'Oulles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°6 du 10 février 2018 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'engager cette opération et de l'inscrire au Budget primitif 2018, et chargé le Maire d'effectuer les démarches relatives, notamment en termes de recherche de subventions, et de contractualisation avec l'association Oulles-en-Vie qui participe financièrement au projet.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le plan de financement prévisionnel envisagé, tenant compte notamment de la subvention obtenue auprès de la Communauté de communes de l'Oisans pour un montant maximum de 2 338,00 €, correspondant à 35 % de la dépense éligible estimée à 6 680,00 € HT.

Dépenses (HT)		Recettes	
Réalisation d'un calage aval en rondins de châtaigniers haubanés	6 680,00 €	Subvention CCO	2 338,00 €
Réalisation d'un accès au sentier depuis la route	2 090,00 €	Participation communale	2 338,00 €
		Participation association Oulles-en-vie	4 094,00 €
TOTAL Dépenses	8 770,00 €	TOTAL Recettes	8 770,00 €

Il est proposé que la Commune règle l'intégralité des factures afin de bénéficier de la récupération de TVA sur le montant total, l'association s'acquittant de sa participation auprès de la Commune après émission d'un titre exécutoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité, Mme CORRENOZ Clotilde vote contre retient le plan de financement présenté ci-dessus, et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

